Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Suite à la définition d'objectif ambitieux dans sa charte (atteindre 30% de surface agricole utile - SAU en agriculture biologique en 2025), le Parc Naturel Régional (PNR) de l'Avesnois a initié en 2011 un comité de pilotage rassemblant un ensemble d'acteurs (structures d'accompagnement technique, opérateurs économiques, collectivités, associations…) impliqués dans la bio sur le territoire afin de définir une stratégie territoriale. Validée en 2013, cette stratégie partagée se décline dans un programme d'actions multipartenarial annuel, bénéficiant depuis 2014 de l'appui financier de l'Agence de l'eau Artois Picardie : le ***Programme de développement de l'agriculture biologique en Avesnois (ou Plan bio Avesnois)*** autour de 4 grands objectifs :

- Développer le potentiel de production en agriculture biologique du territoire : en travaillant sur les filières par leur structuration (transformation et commercialisation locale du lait bio ; valorisation de la viande bio), la valorisation de leur potentiel (maraîchage) ou l'accompagnement de leur émergence (porc, volaille de chair, apiculture) ;
- Assurer la viabilité des exploitations bio et favoriser l'installation et la transmission en agriculture biologique : en améliorant l'autonomie fourragère des élevages ou en facilitant l'accès au foncier et la transmission des fermes ;
- Développer la consommation en produits biologiques locaux sur le territoire : dans la restauration collective et les commerces locaux, en appuyant l'organisation collective des producteurs ;
- Préserver la ressource en eau : en renforçant les actions d'animation dans les zones à enjeu eau.

Territoire

- Parc naturel régional de l'Avesnois ● 138 communes ● 157 000 habitants
- Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP)
- Région Hauts-de-France ● Département du Nord (59) ● autres financements ponctuels
- Superficie du PNR : 130 000 ha ● 40 % de bocage : 51 300 ha de prairies, 9 700 km de haies, 2 500 mares prairiales

Caractéristiques agricoles

- Productions dominantes : polyculture-élevage ● bovin lait
- SAU : 78 000 ha, dont plus de 8 220 ha en bio réparties sur plus de 152 fermes, soit près de **11 % de la SAU en bio** *(bilan 2018)*

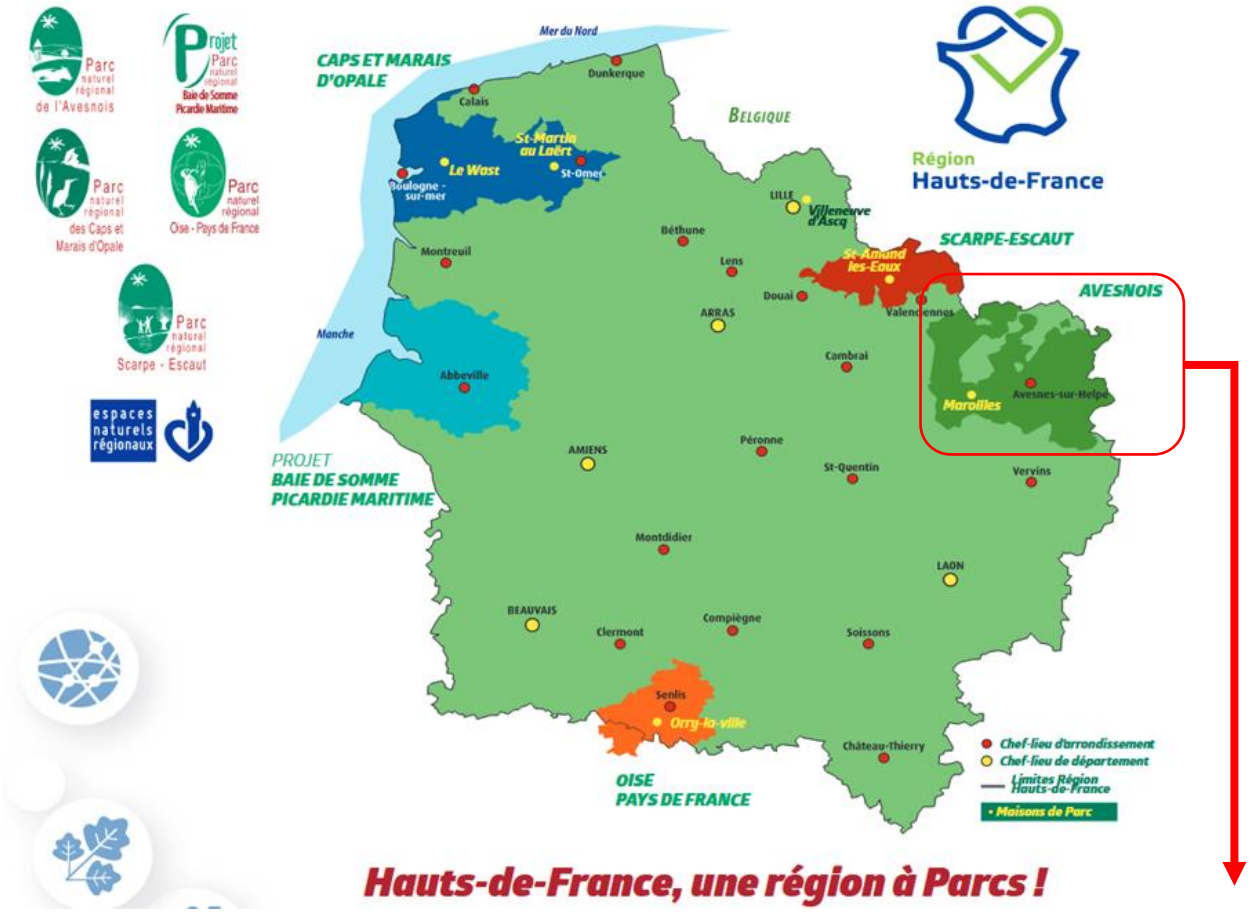
Parc naturel régional de l'Avesnois
Projet Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Parc naturel régional Oise - Pays de France
Parc naturel régional Scarpe - Escaut
espaces naturels régionaux
Mer du Nord
CAPS ET MARAIS D'OPALE
Calais
Dunkerque
Boulogne-sur-mer
Le Wast
St-Martin au Laërt
St-Omer
BELGIQUE
Région Hauts-de-France
LILLE
Villeneuve d'Ascq
Béthune
Lens
Douai
ARRAS
Valenciennes
SCARPE-ESCAUT
St-Amand les-Eaux
AVESNOIS
Maroilles
Avesnes-sur-Helpe
Montreuil
Manche
Abbeville
Cambrai
Péronne
AMIENS
St-Quentin
Vervins
PROJET BAIE DE SOMME PICARDIE MARITIME
Montdidier
LAON
BEAUVAIS
Clermont
Compiègne
Soissons
Senlis
Orry-la-ville
Château-Thierry
OISE PAYS DE FRANCE
Chef-lieu d'arrondissement
Chef-lieu de département
Limites Région Hauts-de-France
Maisons de Parc
Hauts-de-France, une région à Parcs !

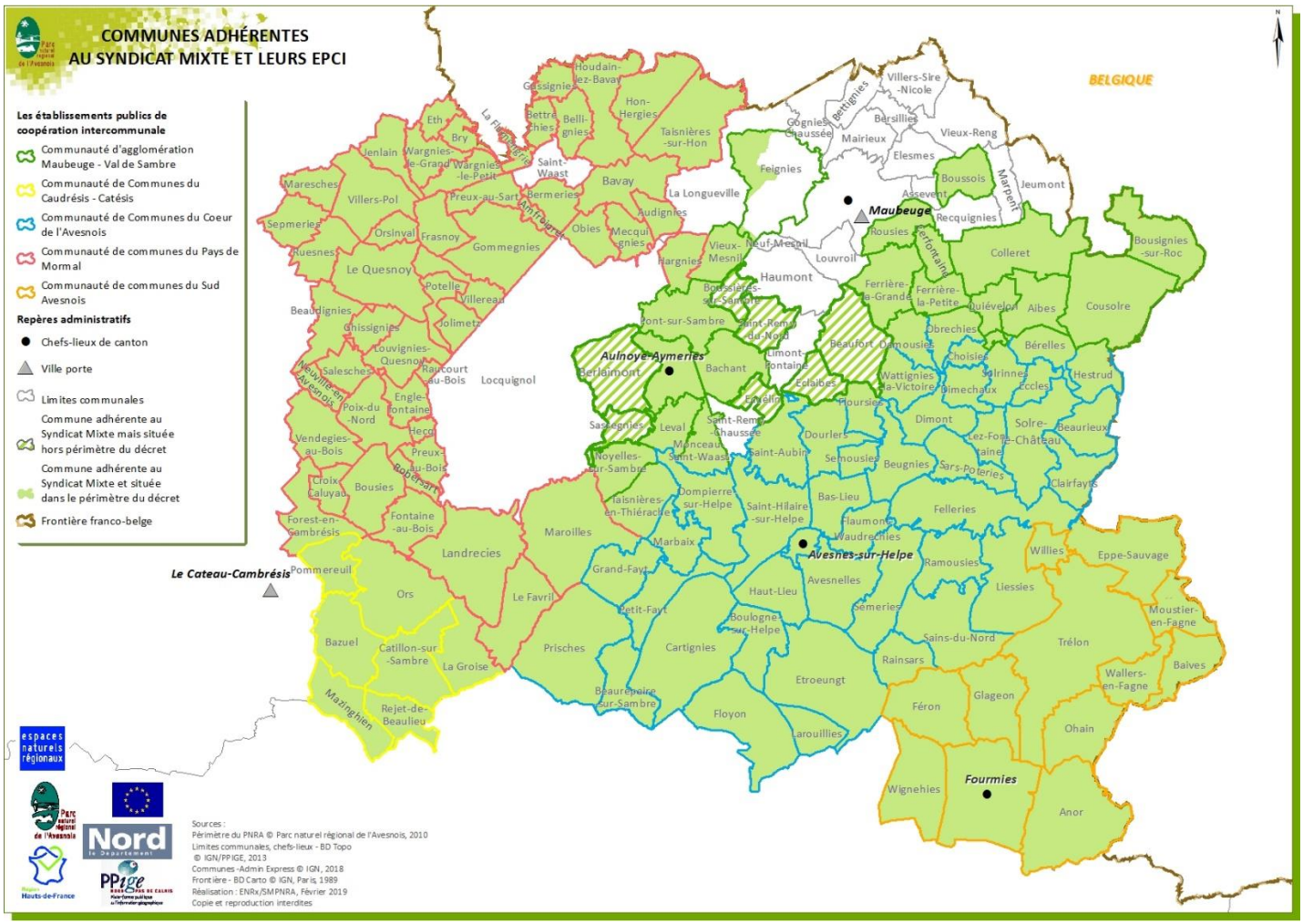
COMMUNES ADHÉRENTES AU SYNDICAT MIXTE ET LEURS EPCI
Les établissements publics de coopération intercommunale
Communauté d'agglomération Maubeuge - Val de Sambre
Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis
Communauté de Communes du Coeur de l'Avesnois
Communauté de communes du Pays de Mormal
Communauté de communes du Sud Avesnois
Repères administratifs
Chefs-lieux de canton
Ville porte
Limites communales
Commune adhérente au Syndicat Mixte mais située hors périmètre du décret
Commune adhérente au Syndicat Mixte et située dans le périmètre du décret
Frontière franco-belge
BELGIQUE
Maubeuge
Aulnoye-Aymeries
Avesnes-sur-Helpe
Fourmies
Le Cateau-Cambrésis
espaces naturels régionaux
Nord le Département
PPige
Sources :
Périmètre du PNRA © Parc naturel régional de l'Avesnois, 2010
Limites communales, chefs-lieux - BD Topo
© IGN/PPIGE, 2013
Communes -Admin Express © IGN, 2018
Frontière - BD Carto © IGN, Paris, 1989
Réalisation : ENRx/SMPNRA, Février 2019
Copie et reproduction interdites

HISTORIQUE du PROJET TERRITORIAL

Le SAGE Sambre-Avesnois

A l'occasion de l'élaboration du **SAGE Sambre-Avesnois**, porté par le PNR de l'Avesnois - territoire très agricole marqué par l'élevage laitier en système herbage - un dialogue a été amorcé avec les agriculteurs et les autres acteurs de l'eau.

Fruit de ce dialogue, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE a choisi, en 2006, de développer des pratiques agricoles issues de l'agriculture biologique.

Une dynamique partenariale au cœur du projet : l'ORQUE de Saint-Aubin Sars-Poteries

La même année est lancée l'ORQUE de Saint-Aubin Sars Poteries (8 communes), une démarche pilote pour le bassin Artois-Picardie. Le volet agricole repose notamment sur le développement de l'agriculture biologique.

Son maître d'ouvrage, la régie Noréade, a fait le choix de constituer un comité de suivi dédié à la réduction des pollutions diffuses agricoles et non-agricoles. Il regroupait l'AEAP, la Région, le PNR, le Pays Sambre Avesnois, l'Association de Développement Agricole et Rural de la Thiérache (ADARTH), la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais et le Gabnor (Groupement des agriculteurs bio du Nord Pas-de-Calais)

L'animation de l'ORQUE s'est faite selon une démarche de concertation qui s'assimile au **dialogue territorial**, ainsi chaque étape du projet a été définie, construite et validée collectivement :

- finalités et objectifs,
- diagnostics et indicateurs, agricoles et non-agricoles,
- modalités de communication,
- organisation des réunions,
- articulation des compétences, rôles et missions de chaque partenaire,
- mobilisation des agriculteurs,
- plans d'actions, etc.

L'AEAP s'est attelée aux dégradations morphologiques des cours d'eau en lien avec le Parc, Noréade aux assainissements, la FREDON à l'accompagnement des collectivités pour réduire l'usage des produits phytosanitaires. En ce qui concerne l'accompagnement des agriculteurs, la Chambre d'Agriculture a assuré le volet réduction des intrants, l'ADARTH s'est impliquée plus spécifiquement sur la gestion de l'herbe et le Gabnor a mis en œuvre un **accompagnement renforcé des agriculteurs combinant animation collective et accompagnement individuel, focalisé sur le transfert des pratiques de l'agriculture biologique.**

La charte du PNR : une stratégie partagée de développement de l'agriculture biologique

Progressivement, cette action sur l'ORQUE s'est élargie à tout le périmètre du PNR de l'Avesnois, en s'appuyant sur l'expertise proposée par le GABNOR. **En 2010, le Parc a adopté dans sa charte (2010-2022, prolongé à 2025 par décret de 2019) des objectifs chiffrés et ambitieux de développement de l'agriculture biologique** : **30% de SAU du Parc en agriculture biologique, et 90% sur les périmètres de protection des captages à l'horizon 2025.** Ces objectifs ont été repris dans le SAGE de la Sambre-Avesnois.

Un comité de pilotage Bio a été créé en 2011 sur initiative du Parc afin de rassembler les partenaires agricoles, institutionnels et associatifs autour du développement de l'agriculture biologique. Après une première phase de définition d'un diagnostic (via la grille d'analyse des territoires), des réunions techniques régulières autour de groupes thématiques sont organisées pour la mise en œuvre concrète des actions. Ce comité de pilotage a abouti fin 2012 à la définition du programme d'actions multipartenariales, le « **Programme Bio Avesnois** », avec 4 objectifs principaux :

- **Développer le potentiel de production en agriculture biologique du territoire :** en travaillant sur les filières par leur création (transformation et commercialisation locale du lait bio), leur structuration (viande bio), la valorisation de leur potentiel (maraîchage) ou l'accompagnement de leur émergence (porc, volaille de chair).

- **Assurer la viabilité des exploitations bio et favoriser l'installation en agriculture biologique :** en améliorant l'autonomie fourragère des élevages ou en facilitant l'accès au foncier et la transmission des fermes.
- **Développer la consommation en produits biologiques locaux sur le territoire :** dans la restauration collective et les commerces locaux, en appuyant l'organisation collective des producteurs.
- **Préserver la ressource en eau :** en renforçant les actions d'animation dans les zones à enjeu eau.

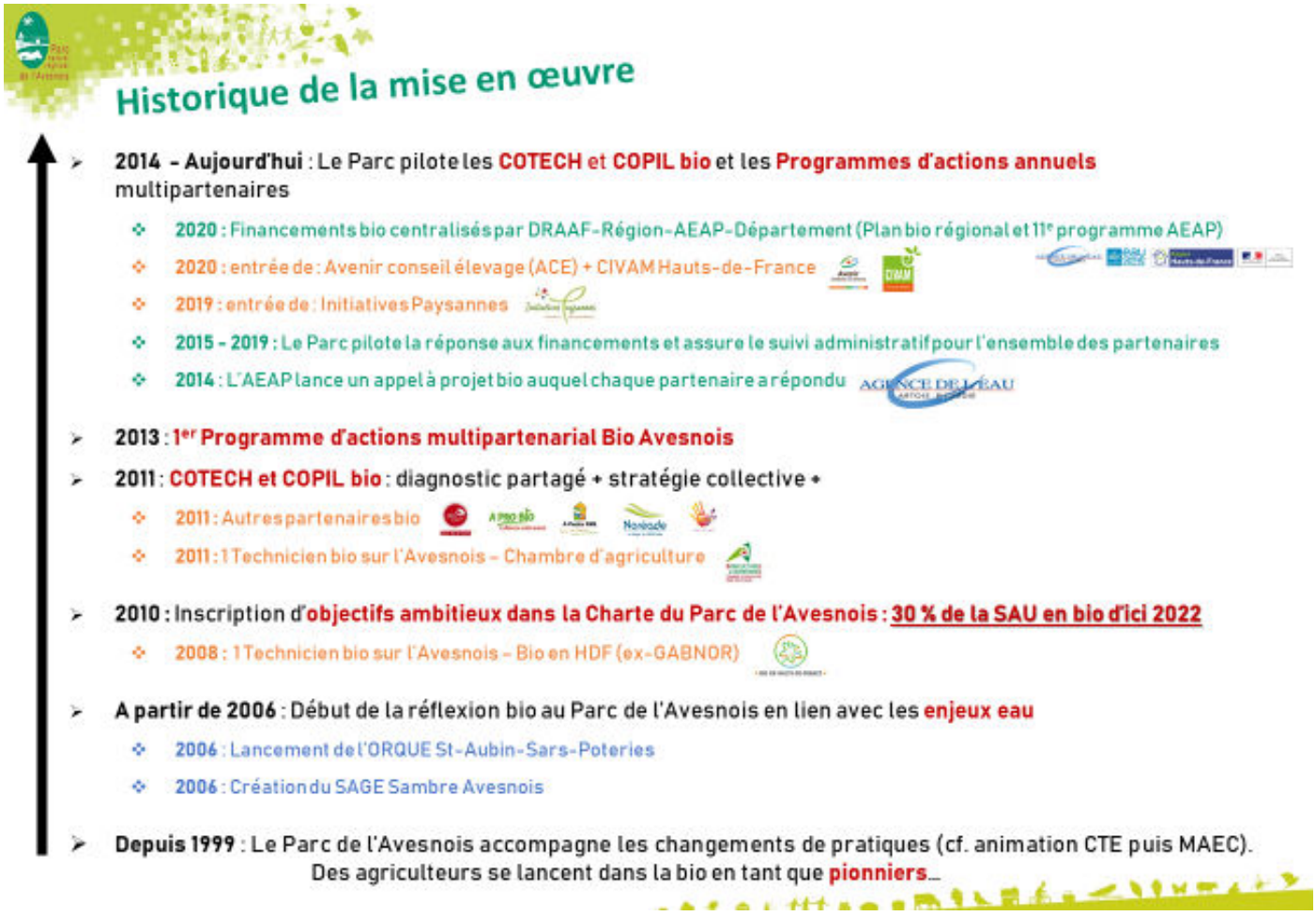

Chaque année les partenaires réécrivent ensemble le Programme Bio Avesnois en se basant sur les objectifs initiaux. Actuellement, il se décline en 4 axe et une trentaine d'actions :

- **Axe 1 - Développer le potentiel de production bio sur le territoire** : en accompagnant les agriculteurs vers des techniques bio adaptées à leur ferme et vers la viabilité économique de leur système ;

- **Axe 2 - Développer une politique foncière et une stratégie d'installation-transmission favorables au développement de la bio** : en maintenant et augmentant le nombre de fermes et de surfaces bio sur le territoire, en particulier dans les zones à enjeu eau ;

- **Axe 3 – Favoriser la création, le développement, la structuration et les synergies au sein des filières pour créer un climat favorable au développement de la bio :** en tendant vers des modèles intégrants l'ensemble de la chaîne de valeur (de l'amont à l'aval, avec les maillons intermédiaires), créateurs de valeur ajoutée et équitables ;

- **Axe 4 - Piloter et coordonner le programme d'actions multi-partenarial bio Avesnois** : en maintenant et améliorant les instances de dialogue et la gouvernance politique et technique du projet.

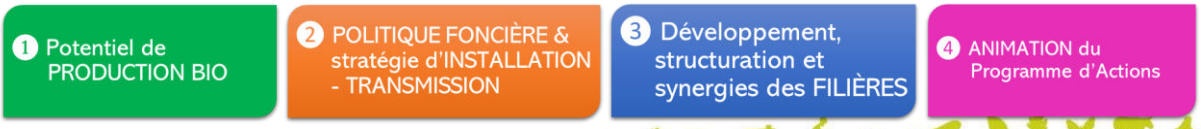

ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES

Une ingénierie dédiée à l'agriculture biologique sur le territoire

L'accompagnement des agriculteurs vers l'agriculture biologique est assuré par **Bio en Hauts-de-France** (anciennement Gabnor) depuis 2008 (1 ETP), et par la **Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais** depuis 2011 (1 ETP), avec des techniciens basés en Avesnois.

Depuis 2014, le territoire est financé par l'AEAP, ce qui a permis au Parc d'embaucher un chargé de mission dédié à la bio (1 ETP).

Le territoire bénéficie ainsi en moyenne de **3 ETP** dédiés au développement de l'agriculture biologique sur l'Avesnois. Ainsi que de l'appuie des autres partenaires régionaux qui agissent ponctuellement en Avesnois (environ 2 ETP au total en 2020).

Accompagnement collectif et individuel des agriculteurs

Deux types d'accompagnement sont proposés à destination des agriculteurs (conventionnels, en conversion ou certifiés en agriculture biologique) :

- Une **animation collective** : facilitation des échanges entre agriculteurs conventionnels et biologiques autour de rencontres et de visites de ferme, réunions d'information avec les opérateurs économiques, tours de plaines, formations (autonomie fourragère, assolement et rotation bio, gestion Matière Organique, prévention par l'alimentation en BL, parasitisme, médecines alternatives…) ;

- Un **accompagnement individuel** : simulation ou diagnostic de conversion, étude technico-économique, suivi de la gestion technico-économique (marges brutes), calcul du coût de production et du prix de revient, diagnostic environnemental, dossiers des demandes d'aides bio….

Réflexion engagée sur de nouveaux défis

Les agriculteurs bio du territoire, et plus largement l'ensemble de la profession agricole, sont confrontés d'année en année à de nouveaux défis et enjeu, que le Parc de l'Avesnois et ses partenaires s'emploient à travailler avec eux et à les accompagner : la valorisation de la richesse en biodiversité naturelle des fermes bio ; un panel de mesures et dispositifs pour favoriser l'adaptation des fermes bio aux effets croissants du changement climatique (notamment sur le défi de l'autonomie alimentaire), et à plus long terme permettre leur résilience tout en réduisant leur contribution au phénomène ; les techniques de conservation des sols (TCS) pour réduire les risques et phénomènes d'érosion et de ruissellement des eaux ; des démarches de progrès des agriculteurs bio vers l'utilisation toujours plus minimale de produits phytosanitaires non-chimiques autorisés en AB (notamment l'utilisation d'alternatives aux préparations à base cuivre sur les cultures types céréales, maraichage, arboriculture) ; l'autonomie énergétique des fermes par le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, bois-énergie, valorisation des déchets…) ; la diversification économique des fermes par l'agritourisme ….

DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIÈRES

Aides publiques

Des aides financières incitatives sont proposées pour encourager les démarches de conversion bio et les pratiques agricoles favorables à la préservation de l'environnement :

- Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées puis Climatiques (MAET puis MAEC) : aides **à la conversion à l'agriculture biologique (CAB), aides au maintien (MAB) ;**
- **Le Crédit d'Impôt Bio ;**
- **Les aides régionales à l'investissement ou l'Aide à la certification bio** ;
- Des aides à **l'Agroforesterie**, comme la Mesure **« Agroforesterie »** du Plan forêt régional (dispositif d'aides publiques régionales), afin d'inciter les agriculteurs à planter des arbres fruitiers et forestiers sur leurs parcelles ;
- Les **Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE).**

Pour plus d'information : https://www.bio-hautsdefrance.org/agriculteur/les-aides-a-la-bio-regionales/

Le Parc de l'Avesnois réfléchie aussi au déploiement d'autres dispositifs d'aides publiques, tels les **Paiements pour Services Environnementaux (PSE).** L'étude[1] réalisée en 2015 par le Gabnor et le Parc de l'Avesnois explore les différentes opportunités à disposition du Parc de l'Avesnois et de ses collectivités membres pour mettre en œuvre des aides financières incitatives à destination des producteurs biologiques. A valeur de boite à outils, ce travail se veut force de proposition pour alimenter la réflexion portant sur la valorisation des services environnementaux offerts par l'agriculture biologique, et donner aux élus du territoire de nouvelles cartes en main.

Ainsi, le Parc de l'Avesnois, avec ENRx et les PNR Scarpe-Escaut (PNR SE) et Caps et Marais d'Opale (PNR CMO), s'est positionné comme territoire pilote pour l'expérimentation des PSE suite à l'Appel à projet de l'AEAP en 2019. Le cadre méthodologique sera élaboré à partir de 2020, en ciblant une Commune et plus particulièrement sur les enjeux « bocage et biodiversité ».

Aides privées

- **primes au lait bio** proposées par les opérateurs économiques (laiteries et collecteurs de lait notamment) pour inciter aux conversions.

[1] PNR de l'Avesnois et Gabnor. Mise en œuvre d'aides financières incitatives en faveur du développement de l'AB. Etude de faisabilité. Décembre 2015 https://www.eauetbio.org/publications/aides-financieres-incitatives-ab/ & https://www.eauetbio.org/wp-content/uploads/2016/06/%C3%89tude-aides-financi%C3%A8res-AB-PNR-de-lAvesnois.pdf

FONCIER – INSTALLATION - TRANSMISSION

L'Espace-test agricole de Sains-du-Nord

Coordination des acteurs de l'installation-transmission-foncier en Avesnois

Le Parc de l'Avesnois travaille à la coordination entre structures de repérage et d'accompagnement (Terre de Liens NPDC, Chambre d'agriculture NPDC, Initiatives Paysannes, A Petits Pas, Bio en Hauts-de-France, SAFER…) pour échanger sur les actualités et les projets d'installation, de transmission, et de mobilisation foncière en bio dans l'Avesnois, afin de mieux accompagner ces projets, d'organiser des actions communes, d'améliorer la communication et la prise en compte des enjeux de l'installation de porteurs de projets et la transmission-reprise des fermes. Cette coordination est donc complémentaire à l'échelle locale du PAIT – Point Accueil Installation Transmission – des Hauts-de-France, porte d'entrée régionale officielle sur ces thématiques.

Plus d'info sur le site du PAIT : http://hautsdefrance-sinstallertransmettreenagriculture.fr/

Lien avec l'Espace-test agricole de Sains-du-Nord

L'Espace-test est un outil complémentaire aux dispositifs mis en place (couveuse) dans le cadre d'une création d'entreprise progressive. Ce dispositif permet aux porteurs de projets agricoles, accompagnés et hébergés par l'association « A Petits Pas » de tester, valider et créer leur entreprise dans un cadre sécurisé : mise en situation « grandeur réelle » au sein d'une structure immatriculée qui héberge le porteur de projet. Sa capacité d'accueil est actuellement de 3 places disponibles.

Plus d'info sur le site de l'association A Petits Pas : http://www.apetitspas.net/

Le Parc de l'Avesnois a soutenu et accompagné la Communauté de communes Cœur de l'Avesnois (3CA), en collaboration avec les acteurs agricoles et particulièrement l'association A Petits Pas, dans son projet de création d'un Espace-Test agricole, officiellement inauguré en 2019. Il s'inscrit dans la politique de développement économique de la 3CA. D'une superficie de 2,5 ha, sa vocation est de permettre à des candidats à l'installation, notamment en **maraîchage bio,** de renforcer leurs compétences professionnelles par le test. Il sert de point d'ancrage pour l'installation de porteurs de projets et le développement des filières dans l'Avesnois (formation, données techniques, etc.)., notamment le maraîchage biologique. La SAFER, de part son rôle et ses compétences, travaille sur la mobilisation de réserves foncières disponibles pour l'installation de ces futurs agriculteurs.

Accompagnement des porteurs de projets et des collectivités

Le Parc de l'Avesnois et ses partenaires de l'installation-transmission se mobilise pour accompagner les porteurs de projets et les cédants en agriculture biologique, pour s'installer, reprendre ou transmettre une ferme déjà en bio ou non, en lien avec les autres structures de développement agricole.

Diverses actions sont réalisées : réunions de sensibilisation ou d'échanges, formations, accompagnement individuel et collectif, mise en lien avec d'autres acteurs (collectivités, opérateurs économiques, marchés…).

Le Parc de l'Avesnois a notamment signé en 2012 une convention de partenariat avec Terre de Liens Nord-Pas-de-Calais afin d'appuyer leurs actions dans le territoire pour **l'accès au foncier** :

- **accompagner les porteurs de projets en agriculture biologique et les cédants**, en lien avec les autres structures de développement agricole, notamment Bio en Hauts-de-France (pour les diagnostics parcellaires de potentialité d'installation en bio) ;

- **mobiliser les collectivités sur la question du foncier agricole** et renforcer leurs conventions avec la SAFER pour trouver et mobiliser du foncier disponible.

En 2020, via le Programme Bio Avesnois, le Parc de l'Avesnois et Terre de Liens travailleront à l'écriture et le lancement d'un appel à initiative pour les collectivités candidates à la mobilisation du foncier, afin de les aider dans le repérage du foncier disponible et mobilisable, déployer une stratégie de « réserves foncières » pour des porteurs de projets (par exemple sortant de l'espace-test) et les accompagner dans l'installation de nouveaux agriculteurs. Cette stratégie sera orientée prioritairement sur les zones à forts enjeux pour l'eau potable (Périmètres de protection des captages).

Acquisition foncière

Le foncier agricole est devenu un enjeu important pour l'Avesnois ces dernières années, au vu de l'artificialisation et l'expansion urbaine aux dépens des terres agricoles, de l'orientation des terres vers des cultures « rentables » (grandes cultures, cultures spécialisées…) au détriment des prairies bocagères, de l'agrandissement des fermes existantes au détriment de l'installation de nouveaux candidats et de fermes à « taille humaine », mais aussi au vu de l'impact des intrants agricoles (pesticides, nitrates, phosphore…) sur la qualité des eaux et des sols.

Pour cela, le Programme Bio Avesnois valorise depuis plusieurs années les actions menées par **Terre de Liens** pour acquérir et protéger des terres agricoles, mises à disposition de candidats à l'installation ou à la reprise, en **agriculture biologique**, et plus particulièrement en zones à enjeux eau potable. Pour ce faire, Terre de Liens travaille parfois avec la **SAFER Hauts-de-France** pour du portage foncier et **l'Agence de l'Eau Artois-Picardie** pour du co-financement à l'acquisition de terres en zones à enjeu eau ou en zones humides.

Terre de Liens a réalisé trois acquisitions foncières en Avesnois :

- Les Vergers Bio d'Ohain (2011) : 17 ha et les bâtiments pour la transmission de la ferme en maraichage et arboriculture à un couple, Anne LAMLIN & Didier DUJARDIN. Acquise par la Foncière TDL.
- A Le Favril (2016) : 5,5 ha et le corps de ferme pour la transmission de la ferme à une maraichère bio, acquise par la Foncière et la Fondation TDL. Avant installation, Céline FLAHAUT a bénéficié de la couveuse d'activité de l'association A Petits Pas.
- Beausart - Le Jardin de Pépin, à Liessies (2019) : 3,5 ha situés dans une AAC, acquise par la Fondation TDL et avec financement de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, afin de pérenniser l'installation d'un maraicher bio, Mathieu PÉPIN.

Ces acquisitions ont été l'occasion de mobiliser des habitants du territoire et de lever du don citoyen (financement participatif via la Fondation TDL).

Plus d'info sur le site de Terre de Liens NPDC : https://terredeliens.org/nord-pas-de-calais.html

STRUCTURATION DES DÉBOUCHÉS

Accompagnement pour développer, structurer et mettre en synergies les filières bio

Le Parc de l'Avesnois présente un terroir propice à l'élevage dont le recours majoritaire au prairies permanentes, bordées par des haies diverses, permet le maintien de l'identité bocagère du territoire. C'est tout naturellement que les acteurs agricoles restent attentifs au maintien des filières d'élevages bovin laitier et allaitant, pour préserver cette richesse et la durabilité de l'activité économique agricole. Mais le territoire se prête aussi aux autres productions, dont la part croit d'année en année : maraichage et arboriculture, production laitière de chèvres et brebis, grandes cultures (pour la vente ou pour l'auto-alimentation des fermes d'élevage), apiculture….

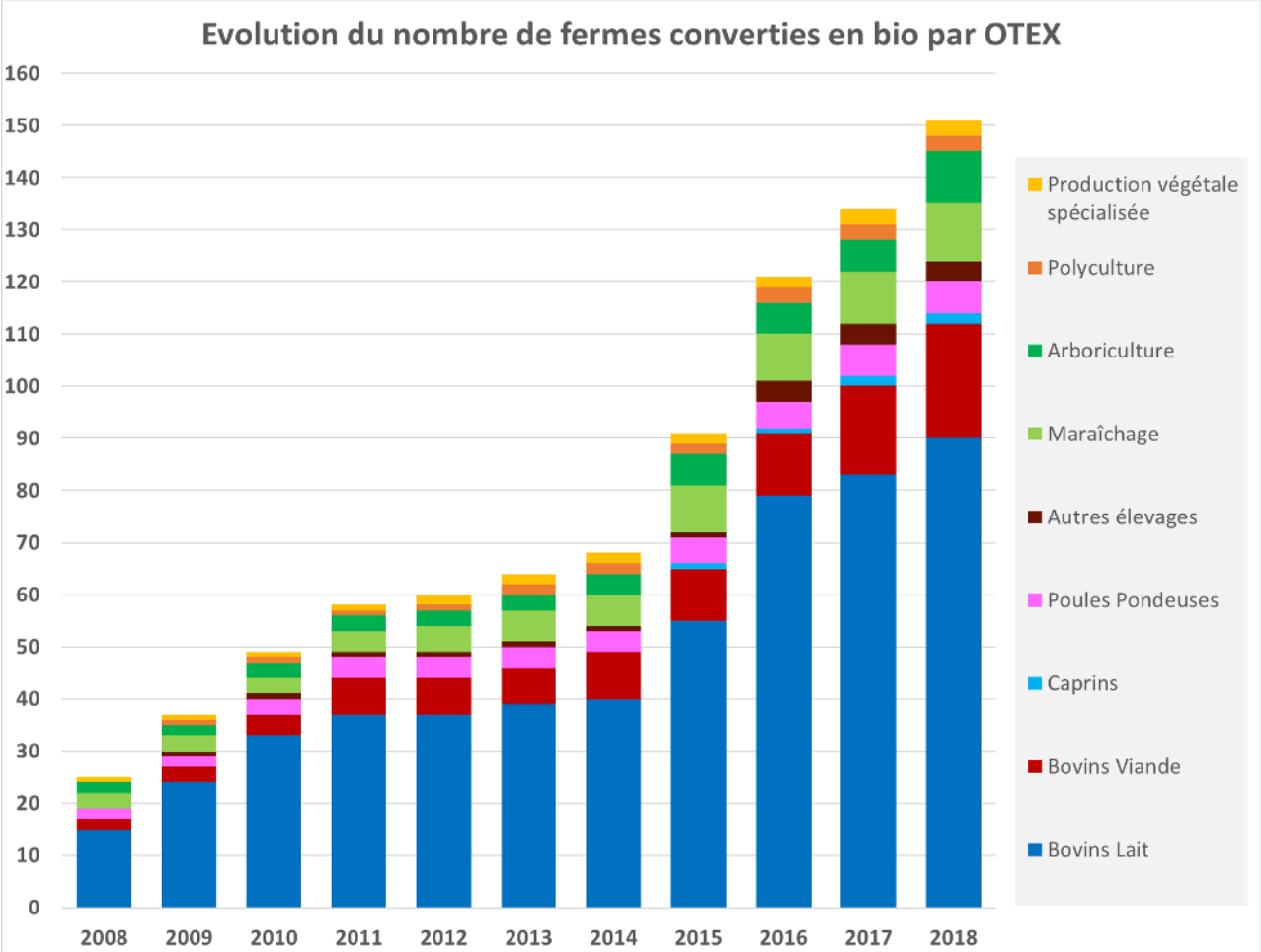

En plus des opérateurs des filières longues déjà présents (Biolait, Ucanel, Sodiaal, Cevinor, Unébio, Norabio,...), sept Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), quatre marchés bio et cinq magasins spécialisés en bio sont implantés dans l'Avesnois et permettent une commercialisation en circuits courts des produits biologiques du territoire.

Le Parc prend notamment en charge les actions de communication des marchés, réunis dans le Réseau « Les Marchés de l'Avesnois® » lancé en 2019.

Filière LAIT bio

En 2014, les Bio en HDF ont réalisé un **diagnostic de bassin de production** pour la coopérative laitière UCANEL afin d'évaluer le potentiel de conversion à la bio chez leurs adhérents dans un secteur où le bio était initialement peu présent. Dans ce cadre, c'est la coopérative qui invitait ses adhérents à réaliser ce diagnostic, ce qui a permis un taux de réalisation conséquent et un grand nombre de conversions.

Les Bio en HDF et la Chambre d'Agriculture travaille aussi activement avec les autres coopératives laitières, particulièrement BIOLAIT et SODIAAL, pour développer et structurer la filière lait bio sur le territoire.

Aujourd'hui, pour **développer la transformation et la valorisation du lait bio** sur le territoire, le Parc de l'Avesnois mène une réflexion avec les producteurs pour le lancement d'un produit type crème ou beurre, sous AOC / AOP, produits dans les ateliers de fabrication locaux, afin de valoriser le lait produit essentiellement à partir d'une alimentation herbagère et ainsi permettre un complément et une diversification économique à leur activité d'élevage.

Filière VIANDE bio

Le Parc de l'Avesnois, Bio en Hauts-de-France, la Chambre d'Agriculture ainsi qu'APROBIO ont des échanges réguliers avec les opérateurs des filières longues (Agriviande – Cévinor, Unebio,…).

On constate pour autant que la majorité des éleveurs allaitants bio préfèrent s'orienter vers la vente directe. De plus, il n'existe pas de filière d'engraissement structurée pour valoriser les broutards bio. Il en résulte des difficultés pour les élevages allaitants en bio sur le territoire.

Le Parc de l'Avesnois a accompagné l'émergence d'une « **Association vendeurs de viandes bio** et/ou en circuits de proximité du Hainaut, Avesnois, Thiérache, Cambrésis », officialisée en 2019, et assure son animation technique et administrative. Cette association regroupe aujourd'hui une douzaine de producteurs de porcs, bœufs, agneaux et volailles de chair, autour de 4 objectifs : faciliter l'accès à la viande bio locale, assurer une qualité de découpe régulière et satisfaisante à un prix intéressant, soutenir les abattoirs de proximité et informer sur la traçabilité et les conditions d'abattage, le tout en communiquant auprès des consommateurs sur les bonnes pratiques d'élevage bio.

Filière POLYCULTURE - GRANDES CULTURES bio

Un travail est engagé depuis plusieurs années pour accompagner les éleveurs-polyculteurs du territoire dans leur autonomie fourragère, notamment sur le volet technique puisque la production de cultures fourragères (céréales, légumineuses, oléagineux ou protéagineux) nécessite des compétences techniques fines. En particulier pour la gestion des adventices ou la qualité nutritive des cultures.

En 2020, une réflexion est initiée avec d'une part la Communauté de Communes du Pays Solesmois, limitrophe à l'Ouest du Parc de l'Avesnois et qui essaye de dynamiser ses actions bio sur la thématique des Grandes cultures, et d'autre part avec le Programme Erosion, piloté par le Parc de l'Avesnois et qui souhaite favoriser les techniques agronomiques de conservation des sols (TCS) auprès des agriculteurs sur les sous-bassins versants du territoire sensibles aux phénomènes d'érosion des sols. Ces rapprochements devraient aboutir dès 2021 à la mise en place d'évènements techniques (formation, tours de plaines…), de dispositifs expérimentaux sur fermes, de mise en commun de matériel agricole….

Filière MARAICHAGE & ARBORICULTURE bio

Depuis quelques années, le Parc de l'Avesnois et ses partenaires mènent une réflexion sur la structuration de la **filière maraîchage**. Avec plus de 25 maraîchers référencés aujourd'hui sur le territoire de l'Avesnois, dont une dizaine en bio, la dynamique maraîchère devient importante. Plusieurs besoins ont été identifiés pour la soutenir : accompagnement technique, accès au foncier, professionnalisation, massification des approvisionnements et optimisation logistique avec les coopératives régionales, diversification des débouchés… Ce travail est renforcé depuis 2019 par un Groupe de Travail spécifique réunissant Parc de l'Avesnois, Bio en HDF, NORABIO et le Pôle Légumes Nord de France (rattaché à la Chambre d'Agriculture NPDC). Nous travaillons notamment sur la complémentarité entre les coopératives pour les filières

régionales et la vente directe en local, le déploiement de services pour l'approvisionnement et la mise en place de points de massification des productions locales.

Avec ses 750 ha de vergers hautes-tiges, et une production que l'on retrouve sur tous les étals du territoire, la **filière arboriculture** se structure et se développe. Le territoire compte une dizaine d'arboriculteurs professionnels en bio, regroupés en association et promus par la marque « Valeur Parc ». Le Parc de l'Avesnois et le Centre régional de ressources génétiques (CRRG) offrent conseils, suivis et formations pour la filière hautes-tiges. La dynamique est actuellement à l'implantation de pré-vergers hautes-tiges chez les éleveurs bio, pour diversifier leurs systèmes. Les Bio en HDF et le Pôle Légume travaillent également à l'échelle régionale sur les vergers basse-tiges, sur les volets technique, économique et commerciaux.

Valoriser l'arbre dans d'autres systèmes, associant vergers – maraichage, agroforesterie en plein champ et vergers hautes tiges en prairies, permettra à long terme de diversifier les systèmes agricoles, leurs débouchés, et leur résilience au changement climatique. C'est un enjeu pour l'avenir de l'agriculture et l'attractivité du territoire.

Introduction de produits biologiques locaux en restauration collective

Plusieurs communes ainsi que des collèges et lycées introduisent régulièrement **des produits biologiques locaux dans leur restauration collective**.

En 2013, le Parc de l'Avesnois a réalisé une étude de la demande d'approvisionnement en produits biologiques et/ou locaux auprès de 187 structures ou établissements scolaires sur le territoire afin de recenser leurs attentes et besoins, mais aussi auprès de l'ensemble des agriculteurs pouvant être intéressés par ce débouché.

Depuis 2014, un programme d'action mené par le Parc de l'Avesnois et APROBIO, en lien avec la Chambre d'Agriculture, permet d'accompagner les communes intéressées : formation, aide à la rédaction des appels d'offre, accompagnement individuel, mise en relation avec les producteurs, etc.

Le Parc de l'Avesnois a aussi réalisé un « Salon de la restauration collective » en 2015 pour mettre en lien l'offre et la demande sur le territoire. Le Département a repris ce concept pour le démultiplier en 2017. Le Parc a été partenaire pour montrer cette seconde édition.

En 2018, le Parc de l'Avesnois a lancé un **appel à candidature** pour cibler des communes volontaires pour s'engager à introduire des produits bio-régionaux dans leurs restaurants collectifs, notamment vis-à-vis des échéances de la **Loi EGALIM** (50 % de produits de qualité, dont 20 % de bio pour 2022). Depuis, 13 communes ont signé une **Charte avec le Parc**, et bénéficie désormais d'un accompagnement Parc de l'Avesnois – APROBIO : objectifs partagés, cahier des charges type en commun, entretiens et diagnostics individuels, aide à la rédaction des marchés publics et appui juridique, lien avec les prestataires de la RHD pour mutualiser les commandes à l'avenir, accompagnement pour réduire les surcoûts éventuels…

Le travail se fait aussi en lien avec la Région et le Département, qui se sont emparés de la question dans le cadre de leurs compétences vis-à-vis des lycées, collèges et structures médico-sociales. Le lien se fait notamment lors des réunions de Coordination interterritoriale de la Restauration collective, animées en région par A PRO BIO.

Le Programme Bio Avesnois participe aussi au déploiement en Avesnois de l'outil numérique APPROLOCAL développé par la Chambre d'Agriculture Hauts-de-France. Site de commande en ligne, il permet de faciliter l'achat de produits locaux, dont bio, et la mise en relation entre les acheteurs et les fournisseurs de la Restauration Hors Domicile.

Le réseau des Marchés bio de l'Avesnois

Petit dernier des réseaux créés par le Parc, il rassemble les 8 marchés de producteurs, dont 4 marchés bio, sélectionnés sur la base d'un cahier des charges co-construit avec les organisateurs de marchés : il garantit aux consommateurs la disponibilité de produits locaux, de qualité et variés (minimum 5 producteurs/artisans locaux et 3 familles de produits alimentaires de base). Les Marchés de l'Avesnois accueillent également les

producteurs et artisans de la Thiérache mais aussi du Cambrésis et du Valenciennois, l'occasion de découvrir les spécialités culinaires et artisanales des territoires voisins.

Les 4 petits marchés bio de l'Avesnois (Louvignies-Quesnoy, Mecquignies, Landrecies et Cartignies) existent maintenant depuis de nombreuses années, et bénéficient d'une clientèle fidèle et attachée aux valeurs véhiculées par l'agriculture biologique.

Afin de stimuler l'économie locale, le Parc a également mis en place un **réseau « Les Boutiques de l'Avesnois® »**. Une de ces boutiques est 100 % bio.

Un travail avec les artisans et commerçants du territoire pour valoriser l'offre bio locale

Depuis 2015, le Parc de l'Avesnois et APROBIO mène un travail de **sensibilisation des artisans, restaurateurs et commerçants** afin de les sensibiliser aux enjeux territoriaux et commerciaux des filières bio et leur faire connaître l'offre locale. Une action spécifique a ainsi été menée à destination des boulangers et des bouchers (enquête, réunion collective, formation, …).

Le Parc de l'Avesnois a également mis en place un **réseau des « Restaurateurs de l'Avesnois® »** qui s'engagent dans l'utilisation de produits locaux dans leurs menus, notamment de produits bio.

Les producteurs bio profitent également de l'outil numérique OUACHETERLOCAL, développé par la Chambre d'Agriculture et actualisé par le Parc de l'Avesnois. Il permet à tout consommateurs de découvrir les producteurs et produits locaux autour de chez lui, et notamment en bio.

La Marque Valeur Parc : outil de valorisation des produits et d'amélioration des pratiques

Le Parc de l'Avesnois mène également une action en faveur du développement des circuits de proximité, qui se traduit notamment par la **Marque Valeur Parc** dans laquelle sont engagés plus d'une quinzaine de producteurs, principalement pour des jus de pommes et cidres issus de vergers hautes-tiges, dont en bio. Elle est orientée vers une amélioration des pratiques agricoles permettant de protéger les ressources et la biodiversité (choix de variétés ou d'espèces rustiques plus résistantes, absence de traitement des vergers, etc.).

AUTRES ACTIONS AGRICOLES ET NON AGRICOLES

Préservation de l'agriculture en Zone humide

Les prairies humides constituent des milieux riches en diversité floristique et faunistique. Les agriculteurs sont les premiers gestionnaires des milieux humides. L'utilisation agricole durable et performante des zones humides permet de lutter contre l'abandon des terres, leur enfrichement et préserve leurs fonctionnalités. Dans l'Avesnois, ces zones humides sont principalement dévouées à l'élevage bovin, de façon plus marginale pour du maraîchage.

Les prairies humides fauchées ou/et pâturées sont des habitats riches en biodiversité et présentent des espèces propres à ce milieu plus ou moins rares. Inondées ou gorgées d'eau sur une période plus ou moins longue, elles sont fort utiles à la régulation des cours d'eau, notamment pour la prévention des inondations. Elles sont à la fois le meilleur outil de gestion écologique et d'entretien applicable aux zones humides mais aussi l'un des moyens d'entretenir des mosaïques d'habitats et milieux plus ou moins ouverts, d'entretenir les paysages et de capter du carbone.

Pour cela, le PNR Avesnois a mis en place et pilote le **PMAZH – Programme d'actions multi-partenarial pour le Maintien de l'Agriculture en Zones Humides.** Il a pour objectif de proposer et expérimenter des solutions permettant un équilibre entre le maintien et le développement d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les territoires et la préservation des zones humides et de leurs fonctions. Dans ce cadre, les éleveurs peuvent bénéficier notamment d'un suivi particulier à la gestion de leurs prairies en zones humides (Pâtur'Ajuste), d'un audit technico-économique, d'un suivi vétérinaire et parasitaire de leurs animaux.

Préservation du bocage

La préservation du bocage est l'enjeu majeur du PNR de l'Avesnois. En adoptant la Charte du Parc, les acteurs du territoire se sont engagés à maintenir la totalité de la surface en herbe et à limiter à -5 % l'évolution du linéaire bocager (une diminution bien moins forte qu'à l'échelle nationale). Pour y contribuer, l'équipe technique du Parc travaille avec tous les acteurs pour mettre en œuvre des actions favorables au maintien du bocage :

- **l'animation des MAE :** de 2015 à 2019, avec ses partenaires de la Chambre d'Agriculture NPDC et des Bio en Hauts-de-France, plus de 360 exploitations agricoles ont été accompagnées et plus de 7,1 millions d'euros mobilisés pour financer les 5 années des contrats de ces agriculteurs ;

- **des incitations à la plantation de linéaires de haie ou d'arbres :**

  Chaque année, une vingtaine d'agriculteurs volontaires répondent aux sollicitations du Parc pour planter des arbres et arbustes sur leur exploitation. Ces chantiers de plantation, financés grâce à différents dispositifs, sont mis en œuvre avec l'aide technique des élèves des lycées agricoles du territoire. C'est aussi une manière de les sensibiliser à l'importance du bocage, dès leur cursus scolaire. Chaque année, environ 10 à 15 km de haies et plus de 1350 arbres fruitiers haute-tige sont replantés. De 2016 à 2019, c'est ainsi plus de 52 000 plants qui ont été replantés sur des terres agricoles.

  Pour les habitants, il existe aussi les commandes groupées d'arbres et arbustes d'essences locales via le dispositif *« Plantons le décor ! »* initié par Espaces Naturels Régionaux, en parallèle de sessions de formation à la taille proposés par le Parc, afin d'accompagner les habitants « planteurs » à entretenir leur cadre de vie. De 2015 à 2019, ce sont plus de 55 000 arbres et arbustes qui ont été commandés, et une dizaine de formation annuelle à la taille d'arbres fruitiers.

Enfin, chaque année, le Parc propose à certaines Communes une campagne d'adoption d'arbres fruitiers de variétés emblématiques de ces villages, afin de préserver et valoriser le patrimoine génétique fruitier local. Généralement, ces variétés rustiques, dont les qualités gustatives ne sont plus à démontrer, ont leur berceau d'origine sur ces Communes et ont malheureusement pratiquement disparues du paysage. De 2015à 2019, 32 Communes ont participé à cette opération, et plus de 570 arbres ont été adoptés par des habitants ;

- **la mobilisation de valeur énergétique du bocage :** en développant la filière Bois-énergie, le but est de redonner une valeur économique à la haie, en l'exploitation durablement pour sa valeur énergétique. Le Parc de l'Avesnois incite ainsi les agriculteurs à valoriser leurs linéaires de haies (production de plaquettes de bois déchiqueté), pour leur autoconsommation et pour une clientèle de proximité. Il mobilise aussi les aides régionales (FRATRI) pour encourager les agriculteurs, collectivités locales et entreprises à s'équiper en chaudières bois-énergie (48 déjà installés). Les 9 700 km de haies bocagères représentent une source d'énergie renouvelable considérable, avec un potentiel de 30 000 tonnes de bois déchiqueté.

- **la réglementation de l'arrachage des haies** : afin de favoriser une plus grande prise en compte du bocage dans les projets d'aménagements, le Parc de l'Avesnois apporte une assistance technique aux collectivités qui souhaitent protéger les éléments constitutifs du bocage (haies, mares…) dans leur document d'urbanisme (PLUi, PLU). Une fois inscrite dans ces documents, la suppression de ces éléments devient alors soumise à autorisation. Cette démarche est organisée en concertation avec la profession agricole. Depuis 2010, ce sont 6 900 km de haie qui ont ainsi été protégés.

Préservation de la biodiversité

En plus des MAEC ouvertes, le Parc mène une action spécifique de préservation de la biodiversité et de restauration de la trame verte et bleue (TVB) :

- accompagnement des intercommunalités, des communes et des acteurs privés dans la création et l'entretien de mares et dans les plantations d'arbres et de haies ;
- conseil en aménagement paysager pour le grand public, les entreprises et les intercommunalités ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des intercommunalités pour la préservation du bocage ;
- réalisation du diagnostic de l'état des eaux superficielles dans le cadre du SAGE Sambre-Avesnois, afin de recenser les différents types d'altération pour initier des actions visant à y remédier.

Sensibilisation et actions pédagogiques

Le Parc de l'Avesnois cherche aussi à sensibiliser et favoriser le passage à l'action des habitants, tant des plus jeunes que des plus anciens. L'opération « Cueillons la nature », basée sur un partenariat entre le Parc de l'Avesnois, une école, une mairie ainsi qu'un propriétaire de verger, est un programme pédagogique complet. Il s'articule autour des thématiques de l'agriculture, l'alimentation, le gaspillage alimentaire et la préservation du cadre de vie. Les enfants ramassent les pommes et les transforment en jus ; la récolte est ensuite partagée entre l'école et la mairie. Puis les enfants sont invités à replanter des arbres fruitiers autour de leur établissement et participent à des ateliers autour du goût. De 2015 à 2019, ce sont 6 525 élèves qui ont été sensibilisés soit 200 classes sur 30 communes différentes, 24 800 bouteilles de jus de pommes pasteurisées et plus de 12 tonnes de fruits frais distribuées.

Autre opération à succès, « Les pressées Avesnoises » sont organisées chaque automne sur le territoire. Pendant trois jours, les habitants ont l'occasion de prendre conseil et de découvrir les différentes étapes de fabrication du jus, et une opportunité de valoriser leurs propres fruits. Le principe est simple : chacun apporte ses pommes ou poires, et repart avec leur propre jus pasteurisé et embouteillé. Avec 200 kg maximum de fruits par participant, ce sont tout de même plus de 15 000 kg qui ont été pressés en 2018, soit 7 500 bouteilles.

L'ensemble de ces démarches seront intégrées, valorisées et promus dans le cadre du **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** dont le Parc de l'Avesnois travaille en 2020 à sa reconnaissance officielle.

Une animation renforcée

- Un **chargé de mission** dédié du PNR Avesnois assure l'animation et la coordination des actions du comité de pilotage bio. Il se coordonne avec la chargée de mission Agriculture durable (agriculture générale, agriculture biologique, agriculture en zones humides - PMAZH, circuits-courts, réseaux des Marchés de l'Avesnois..) pour la transversalité de leurs actions. Les autres services du PNR (Eau, Biodiversité, SIG, etc.) sont impliqués ponctuellement sur le projet bio : information, communication, participation ponctuelle au comité de pilotage, production des données cartographiques et statistiques, etc.
- Le projet bio de l'Avesnois est suivi actuellement par un élu et un agriculteur référents qui co-président le **Comité de pilotage bio** ; l'avancement du projet est présenté une fois par an aux autres élus membres du Bureau du Parc.

Un comité de pilotage et un comité technique bio

- Un comité de pilotage – le **COPIL Bio** - a été créé en 2011 sur initiative du Parc afin de rassembler des élus agricoles et institutionnels autour du développement de l'agriculture biologique sur le territoire. Il se réunit deux fois par an afin de valider les objectifs, de définir les orientations d'actions et d'échanger sur des thématiques ciblées.
- Un comité technique – le **COTECH bio** - composé de techniciens des différentes structures se réunit deux à trois fois par an pour préparer les propositions à soumettre au comité de pilotage. Des réunions techniques régulières autour de groupes thématiques sont organisées pour la mise en œuvre concrète des actions.

Les parties prenantes émettent des propositions au travers de différents comités techniques et le comité de pilotage a la responsabilité des décisions. Cette organisation permet une coopération entre les différents organismes impliqués et contribue à créer une forte dynamique bio sur le territoire.

En plus de l'animation du Programme Bio Avesnois, l'animation renforcée et partagée entre les partenaires du comité de pilotage (Bio en HDF et Chambre d'agriculture notamment) permet une grande réactivité sur le territoire.

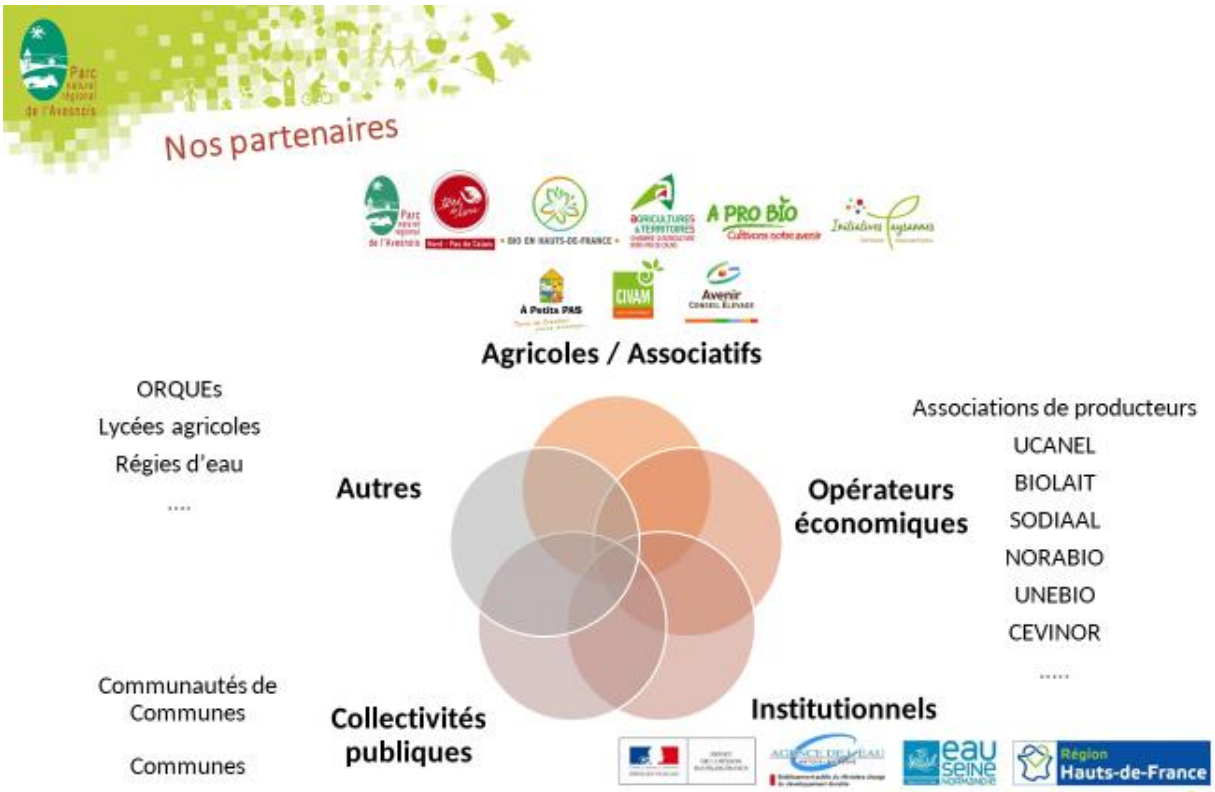

Un financement continue depuis plusieurs années

Les principaux partenaires financiers sont : Agence de l'Eau Artois-Picardie, Conseil régional des Hauts-de-France, DRAAF Hauts-de-France, Conseil départemental du Nord, Syndicat Mixte du PNR Avesnois, EPCI du territoire.

Depuis 2014, le Programme Bio Avesnois mobilise autour de 300 000 € de dépenses, financé à 70 % par l'AEAP et 30 % par la Région Hauts-de-France. Depuis 2015, le Parc de l'Avesnois pilote les demandes de financements auprès de l'AEAP pour l'ensemble des partenaires.

Les Hauts-de-France occupent le bas du tableau pour le développement de l'agriculture biologique (AB). La consommation de produits bio croit, la région se place donc en position d'importateur de produits bio. Face à ce constat, la Région a lancée en 2018 son « Plan Bio Hauts-de-France » pour développer ce mode de production agricole à un niveau significatif en région tout en assurant un développement créateur de valeur ajoutée pour la filière et les territoires.

A partir de 2020, les principaux financeurs ont décidés de lancer en commun un « appel à initiative pour le développement de l'agriculture biologique dans les Hauts-de-France » - AIDAB - pour renforcer la cohérence et l'efficacité des actions d'appui aux porteurs de projets, et coordonner les opportunités d'aides publiques existantes. Concrètement, les partenaires du Programme Bio Avesnois élabore de la même manière une proposition de plan d'actions pour l'année suivante ; les financeurs évalue ensuite collectivement la proposition, répartisse les financements et valide les objectifs du nouveau plan d'actions.

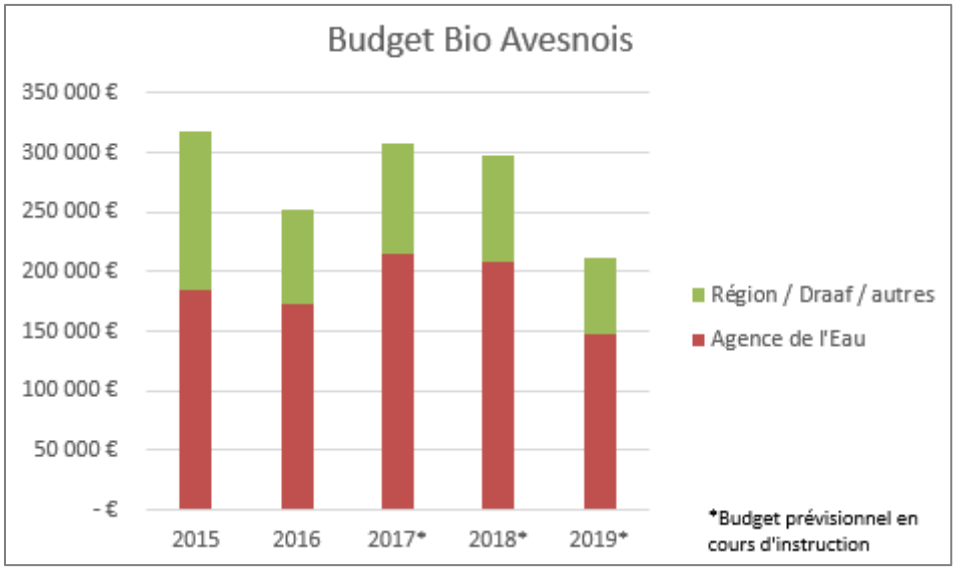

Résultats

- Plus d'une cinquantaine d'études technico-économiques et plus d'une centaine de calcul de marges brutes réalisés depuis 2015
- Plus de 210 diagnostics et simulations de conversion réalisés par les Bio en HDF et la Chambre d'agriculture NPDC entre 2008 et 2018
- Passage de 1 % à 11 % de la SAU en bio entre 2008 et 2019

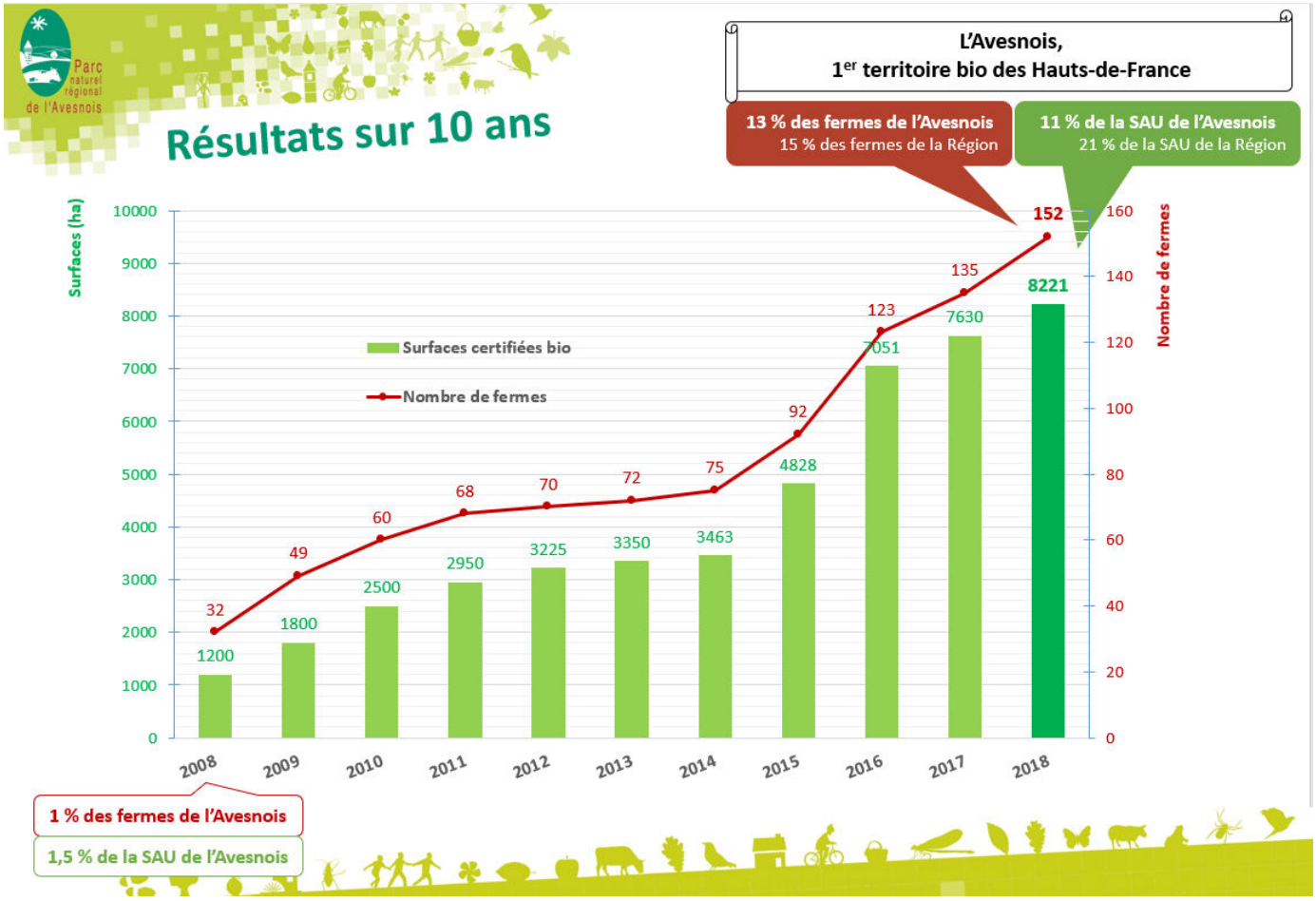

Facteurs de réussite

- ✓ Un territoire bocager préservé, une agriculture herbagère encore présente (= conversions facilitées) ;
- ✓ Inscription dans une dynamique territoriale (suite à l'ORQUE de Saint Aubin-Sars Poteries) et cohérence des politiques publiques (charte de PNR – SCoT – SAGE) autour de l'agriculture biologique ;
- ✓ Adoption d'objectifs chiffrés ambitieux dans les documents de planification, dont la charte du PNR ;
- ✓ Présence d'opérateurs économiques demandeurs de produits biologiques (lait, viande, légumes…) ;
- ✓ Des aides publiques incitatives et un prix rémunérateur intéressant, notamment lors des crises laitières en agriculture conventionnel ;
- ✓ Une demande croissante et continues des consommateurs pour les produits biologiques ;
- ✓ Une animation dédiée à l'agriculture biologique et accompagnement technique renforcé sur un temps long (depuis 2008) des nombreux partenaires mobilisés sur le territoire ;
- ✓ Pilotage par un PNR, structure tournée sur le développement durable et la préservation de l'environnement, avec une habitude de dialogue et de mobilisation des parties prenantes du territoire très ancrée dans les pratiques (élaboration du SAGE, ORQUEs, révision de la Charte de Parc) : agriculteurs, organismes de développement agricole, collectivités, acteurs de l'eau ;
- ✓ Création d'une gouvernance partenariale spécifique autour du projet de développement de l'agriculture biologique et mobilisation des partenaires très entretenue.

Difficultés rencontrées

- × Difficultés à mobiliser les agriculteurs (bio et conventionnels) sur les évènements collectifs et formations (manque de disponibilité, difficulté à communiquer et convaincre…) ;
- × Des difficultés récurrentes des dispositifs financiers (MAEC notamment) qui peut freiner la volonté d'agriculteurs d'un passage en bio ;

- Demande locale en produits biologiques encore timide chez les consommateurs du territoire et en restauration collective, au vu du contexte local social et économique ;
- Difficulté à cibler des actions sur les périmètres et zones de forte vulnérabilité de la ressource en eau ;
- Une méconnaissance de l'agriculture biologique chez les agriculteurs, techniciens et élus, une sous-estimation des enjeux agricoles sur le territoire (qualité des eaux, transmission des fermes, concurrence foncière, préservation du bocage, changement climatique…) et de l'agriculture biologique comme modèle crédible et techniquement performant capable d'y répondre.

Perspectives pour l'avenir / C'est à renforcer

- Prendre en compte les besoins spécifiques en accompagnement technico-économique des différents profils (porteur de projet / agriculteur bio / agriculteur conventionnel) et filières (élevage / céréaliculture / maraichage / arboriculture / autres) ;
- Renforcer l'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques et locaux ;
- Faire émerger des outils de transformation des produits bio (lait, viande, fruits & légumes…) ;
- Valoriser plus fortement les produits biologiques en circuits de proximité et mettre l'accent sur une communication grand public exposant les bienfaits des produits biologiques et locaux pour renforcer la demande locale ;
- Développer les références technico-économiques, sociales et environnementales afin de mettre en avant la durabilité des systèmes bio sur le territoire (viabilité économique, bien-être et intégration sociale, viabilité environnementale) ;
- Renforcer les actions dans les périmètres de captages avec une méthode d'animation ascendante (basée sur des agriculteurs et des élus relais du territoire) en valorisant les besoins exprimés par les filières régionales ;
- Renforcer l'intégration de nouvelles thématiques de travail pour l'avenir : biodiversité, changement climatique, changement d'échelle (crainte d'un abaissement des prix de vente au fur et à mesure du développement de la bio), commerce équitable, conservation des sols….

Préconisations / Ce fut indispensable

- S'assurer d'un portage politique fort, grâce à l'implication d'élus du Parc (notamment au sein d'un COPIL bio) ;
- Analyser l'adéquation du développement de l'agriculture biologique par rapport aux enjeux du territoire ;
- Se fixer des objectifs, chiffrés de préférence ;
- Créer une gouvernance dédiée, avec différentes instances, rassemblant l'ensemble des acteurs techniques et institutionnels concernés par la bio et le projet agricole du territoire, afin de faire participer un maximum de parties prenantes (valoriser leurs compétences et leurs réseaux, les complémentarités entre eux, tenir compte des différents points de vue) ;
- Faciliter la coordination et poser une stratégie territoriale collective ;
- Rendre actrices les parties prenantes du projet, notamment par le portage d'actions.

CONTACTS

Julien ROY ● Chargé de mission Agriculture biologique ● PNR de l'Avesnois ● julien.roy@parc-naturel-avesnois.com ● 03 27 84 65 94

Caroline ROZALEN ● Chargé de mission Agriculture durable ● PNR de l'Avesnois ● caroline.rozalen@parc-naturel-avesnois.com ● 03 27 84 65 95